



Comité Syndical du SIRTOM de la Région de BRIVE

Lundi 2 juillet 2018 à 18 H 00

Le Comité Syndical, dûment convoqué par M. LAPORTE, Président, s'est réuni au SIRTOM de BRIVE.

Nombre de membres en exercice :	150
Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix	
Présents :	81
Votants : 80 x 1 voix + 1 x 6 voix =	86
Et Pouvoirs : 1 x 6 voix =	6

ORDRE DU JOUR

- 1 – Enquête de satisfaction - Présentation de la méthodologie par le bureau d'étude NEW DEAL
- 2 – Présentation d'une plateforme digitale pour le réemploi
- 3 – Suite à démission, désignation d'un nouveau vice-président
- 4 – Adhésion au réseau Compostplus
- 5 – Tableau des effectifs
- 6 – Recrutement de personnel saisonnier
- 7 – Convention de coopération pour l'emploi de personnel temporaire
- 8 – Convention de mise à disposition d'un agent de Tulle Agglo
- 9 – Questions diverses

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 00, remercie les personnes présentes et excuse les délégués n'ayant pu être présents.

Il présente le cabinet NEW DEAL qui a été désigné pour réaliser l'enquête de satisfaction et qui va en expliquer les modalités. Cette enquête concerne tout le monde, usagers, élus, agents. Elle permettra une réflexion approfondie sur le SIRTOM et son avenir.



1 – ENQUETE DE SATISFACTION – PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE

Madame Audrey GIROUD présente son agence et les modalités de l'enquête.

(Diaporama en pièce jointe)

2 – PRESENTATION D'UNE PLATEFORME DIGITALE POUR LE REEMPLOI

Présentation effectuée par M. MARQUANT d'EcoMairie. Ce logiciel est développé en partenariat avec VEOLIA.

Au départ EcoMairie est une startup dunkerquoise, fondée en 2013 qui avait pour but de donner une deuxième vie à des objets stockés dans les garages. A la suite d'une émission sur une chaîne nationale, elle a été contactée par la communauté urbaine de Dunkerque qui souhaitait répondre à la problématique des encombrants. Il fallait trouver une solution pour remettre ces objets dans le marché et le site EcoMairie a été créé. Ce site permet à tous les administrés de vendre à petits prix ou donner des objets qui les encombrant et éviter leur dépôt en déchèterie. Le déchet de quelqu'un peut rendre service à quelqu'un d'autre.

Ce site est utilisé par environ 100 villes ou communautés de communes. Il donne une réponse au plus proche de chez vous puisque seuls les codes postaux qui sont donnés par la collectivité sont référencés sur le site. Sont aussi mis en avant les représentants de l'économie sociale et solidaire. C'est un service qui retisse aussi du lien social.

L'arborescence du « Bon Coin » a été reprise puisqu'elle a fait ses preuves.

C'est à la collectivité de donner un nom à son site. C'est un outil clé en main qui est livré avec géolocalisation (Michelin) – modération (contrôle des textes et photos avant publication). C'est Eco-Mairie qui a la responsabilité juridique de tout ce qui est publié. Il accompagne la collectivité dans le choix du support de communication suivant son territoire.

La collectivité peut aussi choisir une fourchette de prix ou bien laisser libre les transactions.

La communauté urbaine de Dunkerque a enregistré en 2017, 7 255 annonces. 76 % des objets ont eu une deuxième vie, 112 sont revenus en déchèterie, 1 128 ont été donnés par un autre moyen et 84 sont allés vers des structures sociales.

Un travail est aussi fait au niveau des bailleurs sociaux afin qu'ils signalent les déménagements et que l'on puisse ainsi prendre contact avec l'utilisateur partant afin d'éviter de voir sur les trottoirs, vieux meubles etc...

Donner, partager, à la place de ramener en déchèterie est donc le but d'EcoMairie.

Un délégué demande si cet outil ne peut être associé à la future ressourcerie puisqu'il y sera fait la même chose.

M. LAPORTE, Président précise qu'il s'agit ici d'une ressourcerie numérique. Le métier du SIRTOM c'est de collecter les déchets. Ce logiciel et cette manière de faire sont de notre temps. Il fallait donc anticiper. Le prix de revient est de 0.40 € par habitant. Les déchèteries de Léo Lagrange, Malemort, et Ussac seront aussi aménagées dans le but de mieux entreposer des déchets.

M. TILLET, délégué commune de Jugeals Nazareth, souligne qu'effectivement c'est un outil supplémentaire, mais qu'il ne faut pas oublier le monde associatif qui organise par exemple des vide-greniers.

M. MARQUANT, EcoMairie, précise que ce qui est proposé sur le site est détourné des déchèteries et que sur les vide-greniers il n'y a pas les restes de peinture, de placo. Il rappelle aussi que malheureusement à la fin des vide-greniers les exposants laissent sur leurs stands ce qu'ils ne souhaitent pas rapporter chez eux.

M. LAPORTE, Président, rappelle que le SIRTOM met, pour l'instant, gratuitement des totems et du matériel à la disposition des associations.

Un délégué demande si les chiffres sur les autres sites montrent une baisse des apports en déchèterie.

M. MARQUANT, EcoMairie annonce que sur la communauté urbaine Dunkerquoise, une économie de 5700 € a été faite.

M. CHATEL 1^{er} Vice-Président, passe au vote de cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3 – DESIGNATION D'UN NOUVEAU VICE-PRESIDENT

M. LAPORTE, Président, indique que pour faire suite à la démission de Monsieur LONGPRE qui représentait au sein du Bureau la communauté d'agglomération du bassin de BRIVE, il convient de le remplacer. Un seul acte de candidature a été enregistré, celui de Monsieur Daniel FISCHER. Il est élu à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4 – ADHESION AU RESEAU COMPOSTPLUS

M. LAPORTE, Président précise que les communes adhérentes sont engagées dans la collecte des fermentescibles. Elles ont aussi du personnel compétent pour tout ce qui relève des déchets verts. Il est toujours très intéressant de confronter nos connaissances et nous pourrions bénéficier de leur expertise.

M. BOUSQUET, Vice-Président, fait lecture du rapport.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5 – TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LAPORTE, Président fait lecture du rapport et précise que M. Alain DASCHIER, a été nommé Technicien au titre de la promotion interne, compte tenu de ses compétences et de son engagement professionnel au SIRTOM. Il convient de créer le poste.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6 – RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER

M. PLAZANET, Vice-Président, fait lecture du rapport.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7 – CONVENTION DE COOPERATION POUR L'EMPLOI DE PERSONNEL TEMPORAIRE

M. DUMAS, Membre du Bureau, fait lecture du rapport.

M. DELPEUCH, Directeur, précise que le SIRTOM avait déjà recours à d'autres associations de ce type sur Condat et Uzerche afin de pallier sur un temps très court l'absence de personnel.

M. PERDRIX, délégué de la commune d'AYEN, demande si ce n'est pas la porte ouverte à du personnel sous payé.

M. DELPEUCH, Directeur, répond que dans le cas du SIRTOM une personne ayant fait des remplacements sur UZERCHE a été recrutée.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE TULLEAGGLO

M. LAPORTE, Président, précise qu'il s'agit de redonner confiance à une personne qui a eu des problèmes dans son environnement de travail. Le directeur et le responsable de TULLEAGGLO nous ont demandé si nous pouvions l'accueillir pour 6 mois. De plus il a sa famille dans le bassin de BRIVE.

La délibération est adoptée à l'unanimité



L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, le Président lève la séance à 20 H 00.